



Mars 2023 - Mons

## PRÉSENCES PRÉVISIONNELLES

Nom & Prénom de l'enfant:

Ecole fréquentée :

**Attention** : S'il n'est pas prévu que nous reprenions l'enfant, celui-ci restera à l'école.

Il est impératif de prévenir la structure d'accueil pour toute annulation de présence, faute de quoi la présence sera facturée.

**Aucune permutation, ni ajout de jours d'accueil n'est autorisé sans demande écrite préalable au secrétariat**

Dates	Jours	Cocher selon besoin	Heure de reprise approximative
01-mars	Mercredi	<b>Congé de détente</b>	
02-mars	Jeudi		
03-mars	Vendredi		
06-mars	Lundi		
07-mars	Mardi		
08-mars	Mercredi		
09-mars	Jeudi		
10-mars	Vendredi		
13-mars	Lundi		
14-mars	Mardi		
15-mars	Mercredi		
16-mars	Jeudi		
17-mars	Vendredi		
20-mars	Lundi		
21-mars	Mardi		
22-mars	Mercredi		
23-mars	Jeudi		
24-mars	Vendredi		
27-mars	Lundi		
28-mars	Mardi		
29-mars	Mercredi		
30-mars	Jeudi		
31-mars	Vendredi		

Signature du parent :